



Modalités de réinscription cantine /périscolaire / mercredi

2025 / 2026

Vous souhaitez réinscrire votre enfant aux accueils périscolaires /cantine / mercredi

Le portail famille sera actif dès le 9 juillet 2025 : **Si et seulement si**

- Vous êtes à jour des factures de l'année scolaire 2024 /2025,
- Tous les renseignements (coordonnées autorisations des personnes à récupérer vos enfants, photo...) doivent être vérifiés et corrigés si besoins,
- Fournir les documents (attestation de responsabilité civile, quotient familial, vaccin, pai...) et les transmettre **UNIQUEMENT** via votre portail famille **09 juillet 2025**

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie d'étoile Sur Rhône ou en libre-service à la périscolaire)

Des permanences auront lieu en mairie à compter du 10 juillet jusqu'au 25 juillet pour tout règlement en espèces, chèques ou questions diverses de 8h à 12h du lundi au vendredi.

Entre le 26 juillet et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITÉ. Si votre dossier est incomplet votre accès Inoé sera inactif



Modalités de réinscription cantine /périscolaire / mercredi

2025 / 2026

Vous souhaitez réinscrire votre enfant aux accueils périscolaires /cantine / mercredi

Le portail famille sera actif dès le 9 juillet 2025 : **Si et seulement si**

- Vous êtes à jour des factures de l'année scolaire 2024 /2025,
- Tous les renseignements (coordonnées autorisations des personnes à récupérer vos enfants, photo...) doivent être vérifiés et corrigés si besoins,
- Fournir les documents (attestation de responsabilité civile, quotient familial, vaccin, pai...) et les transmettre **UNIQUEMENT** via votre portail famille **09 juillet 2025**

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie d'étoile Sur Rhône ou en libre-service à la périscolaire)

Des permanences auront lieu en mairie à compter du 10 juillet jusqu'au 25 juillet pour tout règlement en espèces, chèques ou questions diverses de 8h à 12h du lundi au vendredi.

Entre le 26 juillet et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITÉ. Si votre dossier est incomplet votre accès Inoé sera inactif